

Introduction au versement Ifremer de 2013

N° versement : 20130228

L'Ifremer est né de la fusion des deux organismes, le CNEXO et l'ISTPM par le décret du 5 juin 1984. L'Ifremer a pour missions de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des activités d'expertise et des actions de développement technologique et industriel destinées à

- connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable,
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier,
- favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour l'exécution de ses missions, qu'il exerce en liaison avec les organismes de recherche et de développement technologique ainsi qu'avec les administrations intéressées, l'institut est chargé :

- de proposer au Gouvernement des programmes de recherche ou de développement et de les exécuter soit par ses moyens propres, soit par contrats,
- d'apporter à l'Etat et aux autres personnes morales de droit public son concours pour l'exercice de leur responsabilités, notamment pour le contrôle de la qualité de la mer et du milieu marin,
- d'apporter son concours, notamment par voie de contrats aux professions maritimes et organismes intervenant dans les domaines scientifiques, techniques et économiques,
- d'assurer, dans les limites déterminées par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la mer, la maîtrise d'oeuvre d'opérations complexes d'intérêt général, associant différents partenaires,
- de créer et de gérer des équipements lourds d'intérêt général,
- de recueillir, diffuser et valoriser les informations nationales et internationales,
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche,
- de participer aux activités des organismes internationaux de recherche et d'aménagement des ressources et du milieu marin,
- de passer des conventions de coopération internationale en faveur du développement avec d'autres organismes exerçant des activités comparables.

L'Institut est associé à l'élaboration des accords intergouvernementaux scientifiques et technologiques dans le domaine marin et peut être chargé de leur mise en œuvre.

Pour atteindre ces objectifs, l'Ifremer concentre son action dans les domaines suivants :

- l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral),
- la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement

technologique),

- le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités.

Les présidents successifs de l'Ifremer furent Yves Sillard de 1984 à 1989, Pierre Papon de 1989 à 1994, Pierre David de 1994 à 1999, Jean-François Minster de 1999 à 2004, Jean-Yves Perrot depuis 2005.

L'Ifremer a fonctionné jusqu'en 2005 avec une organisation qui comprenait des directions fonctionnelles, des directions opérationnelles :

Direction de l'environnement littoral (DEL),
Direction des ressources vivantes DRV),
Direction des recherches océaniques (DRO),
Direction de l'ingénierie, de la technologie et de l'informatique (DITI),

et d'autres directions situées au siège :

Direction des moyens et des opérations navals (DMON),
Direction des relations internationales (DRI),
Direction de la propriété industrielle (DPI),
Direction de la communication (DCOM).

La vie de l'Institut a été marquée par le lancement d'un projet d'entreprise à partir de 1988 et dont les résultats furent connus en 1990, ainsi que par diverses réorganisations des directions opérationnelles. L'organisation, mise en place par le président Minster en 2005, s'articule autour de trois structures :

- la Direction des Programmes et de la Stratégie qui anime et coordonne les activités scientifiques et technologiques (thèmes, programmes, projets) à laquelle sont également rattachés une Direction Internationale et une Direction Europe,

- la Direction des Opérations à laquelle sont rattachées les unités (centres, départements, laboratoires),

- les directions fonctionnelles (Affaires financières, Affaires juridiques, Communication, Opérations et Moyens Navals, Ressources Humaines et Valorisation).

Le 1^{er} mars 2011, une nouvelle organisation a été mise en place. La direction des opérations a été supprimée et quatre grands départements sont créés :

- Ressources Biologiques et Environnement (RBE),
- Ressources physiques et Écosystèmes de fond de Mer (REM),
- Océanographie et Dynamique des Écosystèmes (ODE),
- Infrastructures Marines et Numériques (IMN).

Auprès du Président Directeur Général, sont placés une Direction Générale Déléguée et un Conseil Scientifique et Technologique.

Le présent versement contient à la fois des dossiers de conseils d'administration de 1995 à 2006 de l'Ifremer avec leur ordre du jour, le procès-verbal du conseil d'administration précédent et les chemises des points concernés de l'ordre du jour.

Une seconde partie est composée de contrats du siège de l'Ifremer passés entre 1984 et 1995. La plupart des contrats comporte l'original, à défaut quelquefois une copie conforme ou une copie simple. La copie peut présenter un tampon avec la date de réception du contrat. Le dossier du contrat peut comprendre la demande de contrat, une note de présentation, la minute, le bon de commande, la ou les factures, des courriers, des plaquettes, un formulaire d'informations sur les contrats, des résultats.

Par exemple le dossier du contrat passé avec le SHOM pour la Polynésie française contient une carte des îles Tuamotu. Parmi les contrats, on trouve des contrats de vente de bateaux comme le *Cryos*. Le dossier contient alors le compromis de vente et l'acte de vente. Certains contrats concernent les stations outre-mer : Martinique, Guyane, Nouvelle-Calédonie, La Réunion et Saint-Pierre et Miquelon. D'autres sont relatifs à des filiales comme France Aquaculture et le GIE/Recherche Aquacole.

\$\$\$\$\$\$